



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Restructuration du groupe Auchan

Question orale n° 15

Texte de la question

Mme Félicie Gérard interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la restructuration du groupe Auchan. Le 5 novembre 2024, Auchan a annoncé à ses salariés une restructuration de l'activité du groupe et la suppression de 2 389 postes. Cette annonce est évidemment un choc important pour les salariés et une annonce difficile pour le territoire du Nord car le groupe Auchan est une société vitrine de la région. Depuis plusieurs années, le secteur de la grande distribution connaît des difficultés structurelles et le groupe Auchan ne fait pas exception. Ces difficultés amènent les entreprises à opérer des choix stratégiques difficiles afin de recentrer certaines de leurs activités et investir le déploiement de nouvelles activités. Face à ces constats, se pose évidemment la question de la reprise des magasins. Le groupe Auchan a indiqué, à ce sujet, son souhait de parvenir à un accord avec les représentants du personnel pour la reprise d'une partie des magasins et la mise en place d'un plan de départ volontaire pour les salariés. Mme la députée tient à saluer ces décisions de la direction du groupe, qui permettent de soutenir les salariés concernés par ces décisions difficiles de restructuration. Une analyse des choix qui ont amené à cette situation, notamment sur l'utilisation des aides publiques accordées ces dernières années comme l'a rappelé M. le Premier ministre, devra être effectuée. Mais il lui semble nécessaire sur ce sujet de ne pas tomber comme certains l'ont fait dans des polémiques stériles sur la question des dividendes versés et bien de concentrer tous les efforts, pour accompagner au mieux cette restructuration nécessaire, soutenir le groupe Auchan et aider de toutes ses forces les salariés concernés. Elle l'interroge sur l'accompagnement que l'État apportera au groupe Auchan dans cette restructuration et sur l'appui qui pourrait être mis en place, conjointement avec les élus locaux, pour trouver des solutions pérennes pour les salariés concernés.

Texte de la réponse

GROUPE AUCHAN

Mme la présidente . La parole est à Mme Félicie Gérard, pour exposer sa question, no 15, relative au groupe Auchan.

Mme Félicie Gérard . Le 5 novembre, Auchan annonçait une restructuration de son activité et la suppression de 2 389 postes. Ce fut évidemment un choc pour les salariés, à qui j'exprime tout mon soutien, et pour notre territoire du Nord, ma circonscription se trouvant directement concernée, car Auchan est une société emblématique de la région.

Depuis plusieurs années, le secteur de la grande distribution rencontre en effet des difficultés structurelles, contraignant les entreprises à des choix stratégiques en vue de se recentrer sur certaines de leurs activités ou d'investir de nouveaux domaines. La direction d'Auchan souhaite parvenir avec les représentants du personnel à un accord prévoyant la reprise d'une partie de ses magasins et un plan de départs volontaires : je salue cette intention de soutenir les salariés concernés.

Le premier ministre demande pour sa part que les choix qui ont conduit à cette restructuration, notamment en matière d'utilisation des aides publiques accordées au groupe ces dernières années, soient analysés. Il convient de ne pas tomber dans des polémiques stériles, par exemple au sujet du versement de dividendes ; consacrons plutôt nos forces à accompagner Auchan et à aider ses salariés à trouver des solutions pérennes. Ma question porte donc sur le soutien que l'État, au-delà des premières mesures, est susceptible d'apporter, conjointement avec les élus locaux.

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'intéressement et de la participation.

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback, *ministre déléguée chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'intéressement et de la participation* . Vous voudrez bien excuser l'absence du ministre de l'économie ; quant à moi, je préciserai avant tout que la polémique, puisque vous avez employé ce terme, ne fait pas partie des méthodes de ce gouvernement.

Le 5 novembre, lors de la réunion de son comité social et économique, Auchan a en effet annoncé à ses salariés un plan visant à restaurer sa compétitivité, notamment en mutualisant des fonctions support et en trouvant des repreneurs pour certains magasins ; je sais quel choc cela a pu représenter, en particulier au sein de votre circonscription. Cette réorganisation participe d'une mutation du commerce en général, de la grande distribution en particulier, dans un contexte de pression concurrentielle accrue, et implique, hélas, la suppression de 2 389 postes. Je m'associe à l'expression de votre solidarité envers ces salariés.

De même que plusieurs autres ministres, Antoine Armand, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, a reçu la direction d'Auchan. Celle-ci a pris des engagements, dont celui de privilégier autant que possible les départs volontaires et de financer des congés de reclassement ; elle fait également des propositions en matière de mobilité interne et externe, même si vous et moi mesurons la difficulté que les intéressés peuvent avoir à les accepter.

La priorité du gouvernement consiste à faire en sorte que les engagements soient tenus et l'accompagnement des salariés à la hauteur des enjeux grâce à un dialogue social efficace, ce à quoi je suis, du fait de ma fonction, tout spécialement attachée. Les services de l'État, à commencer par ceux du ministère du travail, se tiendront aux côtés des salariés et veilleront au suivi des mesures prises ; France Travail mobilisera toutes ses offres de services afin de les aider à retrouver un emploi, la continuité professionnelle et salariale constituant notre priorité à court et à moyen terme.

Aussi, comme l'y a appelé le premier ministre, le gouvernement se montrera exigeant vis-à-vis du groupe Auchan, qui devra travailler avec le tissu local – j'ai cru retenir de vos propos qu'il le faisait régulièrement, ce dont je me réjouis –, les élus nationaux, les syndicats, et employer tous les outils disponibles pour aider individuellement chaque salarié à se reconvertir.

Données clés

Auteur : [Mme Félicie Gérard](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 15

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#)

Réponse publiée le : 19 décembre 2024, page 7008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 novembre 2024](#)